

Tous concernés par la loi Travail XXL, une attaque contre le droit du travail et les travailleurs :

Inversion de la hiérarchie des normes, pouvoirs accrus des employeurs, licenciements facilités, menace de disparition des CHSCT...

Des attaques contre la Fonction Publique et ses agents titulaires et contractuels :

Retour du gel du point d'indice et du jour de carence, augmentation de la CSG non compensée, retard de PPCR...

Rejoignez la mobilisation et les actions du 12 septembre !

Fusion des bacs pros vente et commerce : nouvelle tentative de passage en force !

Le décret relatif à la fusion des baccalauréats professionnels vente et commerce devrait être proposé au vote du prochain CSE sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales et avec la profession : **pour le SNUEP-FSU c'est NON et toujours NON !**

Dans ses discours de rentrée, le ministre ne cesse de marteler qu'aucune mesure ne sera décidée dans la précipitation et sans concertation avec les représentant-es des personnels. Or, cette formule ne résiste pas à la réalité des faits dans la voie professionnelle puisque ce projet, combattu par l'ensemble des syndicats majoritaires dont le SNUEP-FSU, est de nouveau à l'ordre du jour.

Imposer cette fusion contre la profession est un signe fort quant à la façon dont le ministre conçoit sa futur « revalorisation de la voie professionnelle ».

Le SNUEP-FSU dénonce cette décision autoritaire et ce passage en force. Les modifications inappropriées du référentiel et les modalités d'organisation infligées dégraderont encore plus les conditions de travail des collègues et d'études des élèves. Cette fusion constitue une nouvelle aubaine pour supprimer des postes de PLP dans un avenir très proche.

Le SNUEP-FSU exprime par conséquent une ferme opposition au projet de fusion entre les Bac Pro Commerce et Vente car une fois encore, elle a été décidée "hors sol" sans l'avis des principaux concerné-es, les enseignant-es, et à l'opposé de l'expression de certains professionnels.

Le SNUEP-FSU votera contre cette fusion en rappelant la position des enseignant-es. Il les appelle à se rencontrer et à s'organiser pour construire ensemble des actions contre ce projet.

La même musique de rentrée...mais avec quelques couacs !!!

Le ministre Blanquer n'a pas failli à la règle. Dans sa conférence de presse de rentrée, il a évoqué l'enseignement professionnel pour souligner qu'il en ferait « une très grande priorité » en tant que « voie d'avenir pour notre pays ». C'est ainsi qu'il a indiqué qu'il allait travailler sur son « attractivité » en la « modernisant ». Bon, ça ne mange pas de pain, mais ça ne fait pas de mal non plus... Mais ne nous enthousiasmons pas trop vite car il a conclu ce passage sur l'EPP en évoquant « sa meilleure articulation avec l'apprentissage ! » Rien de nouveau donc sous le soleil... J.M Blanquer veut de la musique pour la rentrée, mais nous nous entendons toujours la même musique quant au mélange des genres entre EPP et apprentissage ! Signalons que les médias ont très peu repris ce passage sur l'EPP !!!

Cependant, un grand buzz nous a quelque peu fait plaisir ce mercredi 30 août. En effet, tous les médias ont fait état du couac du PDG du groupe Véolia au micro de France Inter. Le voici relaté par le site de France Info :

« Le dirigeant du groupe de gestion de l'eau s'est retrouvé embarrassé par une question concernant l'apprentissage comme filière possible pour ses enfants.

"Est-ce que vous avez poussé l'un de vos enfants à être apprenti ?", a ainsi demandé la journaliste Léa Salamé à Antoine Frérot. *"Non je ne l'ai pas fait parce que... étant brillants à l'école... et l'un voulant être médecin..."*, a répondu, la voix hésitante, le dirigeant. *"L'autre peut-être, ma dernière, le sera, d'ailleurs, apprentie, mais en études supérieures ! Donc le problème ne s'est pas posé"*, a poursuivi brièvement Antoine Frérot.

Le fait que le PDG évoque l'apprentissage comme un *"problème"*, qui ne s'est *"pas posé"* car ses enfants étaient *"brillants à l'école"*, a particulièrement interpellé, note *Marianne*. Mercredi, plusieurs journalistes ont relayé la maladresse d'Antoine Frérot sur Twitter. Ils critiquent le fait que ce genre de propos avalise l'idée selon laquelle l'alternance n'est pas faite pour les élèves *"brillants"*. *"Belle démonstration"*, a réagi avec ironie une journaliste sur le réseau social. »

Voilà, les choses sont claires : pour les PDG, de très nombreux « décideurs » et de politiques, l'apprentissage, c'est la panacée... Mais pas pour leurs enfants, pour les enfants des autres, bien entendu ! Au SNUEP, nous restons fiers de défendre ces jeunes, tous ces jeunes qui ne sont pas dans les radars des « décideurs »...sauf pour les envoyer au turbin à 16 ans, voire même à 14 ans.

Café Pédagogique du 4 septembre : « L'association des régions de France a présenté 6 propositions concernant l'éducation et la formation. Les régions demandent notamment le transfert des CIO aux régions, celles ci ayant déjà la compétence du service public d'orientation. Les régions demandent également le transfert des formations professionnelles jusqu'au niveau bac +3. Elles demandent par exemple davantage de formations en alternance en LP, une perspective qui est refusée par les syndicats enseignants du secteur comme le Snuep Fsu. Elles veulent aussi multiplier les expériences de regroupement LP et CFA.»

L'autonomie des établissements !!

Pendant la campagne présidentielle, l'autonomie des établissements a été évoquée des les programmes des différents candidats. Elle est présentée comme la solution aux problèmes que rencontre notre système éducatif. Ainsi, le programme d'Emmanuel Macron prévoit d'accroître l'autonomie des établissements et de renforcer les prérogatives des chefs d'établissement. Donc, il s'agit de « donner aux chefs la possibilité de recruter leurs collaborateurs » et « d'accorder aux établissements une totale autonomie financière, en particulier en ce qui concerne la masse salariale ».

Depuis l'installation de Jean-Michel Blanquer à la tête du MEN le discours est resté un peu nuancé. Mais, dans une interview à [l'Obs](#) du 24 août 2017, le ministre de l'EN est plus clair en déclarant : "Mon objectif est simple : des établissements avec des équipes unies, partageant un projet éducatif fort. Dans ce cadre, oui, il est logique que le chef d'établissement ait un rôle à jouer en matière de recrutement. Cela se pratique d'ailleurs dans les lycées français à l'étranger et participe à leur rayonnement. Les professeurs auraient tout à gagner à ces évolutions".

Mobilisation de la FSU pour obtenir un nouveau plan de titularisation des contractuels de la Fonction Publique à l'automne 2017

Le SNUEP s'inscrit dans la démarche de la FSU qui vise à obtenir un nouveau plan de titularisation alors que le « Sauvadet », très insatisfaisant, arrive à échéance en mars 2018.

Celle mobilisation sera concrétisée par une action militante qui doit permettre de peser pour obtenir un nouveau plan de titularisation, de meilleures conditions d'emploi des non titulaires, et afin de faire apparaître médiatiquement la question de la précarité dans la Fonction Publique.

La FSU appelle :

- du 2 au 6 octobre à des actions décentralisées
- le mercredi 8 novembre à un rassemblement à Paris. Ce dernier se ferait à l'occasion d'un stage syndical FSU prévu les 7 et 8 novembre.

Stagiaires : Les recteurs ne sont pas tenus de notifier un non-renouvellement de stage

Suite de son licenciement en 2014, un professeur stagiaire a demandé au tribunal administratif de Paris d'annuler cette décision ministérielle. Le tribunal l'a annulée en estimant que le recteur d'académie n'avait pas donné son avis s'il y avait lieu ou non d'autoriser ce professeur stagiaire à accomplir une seconde et dernière année de stage. Ce qui a poussé le ministre de l'EN de faire appel (septembre 2015).

Dans son [arrêt](#) du 16 mai 2017 (n° 15PA03616), la cour d'appel a annulé le jugement et rejeté la demande d'annulation présentée par le collègue. Elle précise que les dispositions pour titulariser certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré n'imposent pas au recteur d'académie de notifier à l'intéressé, par un document formalisé, un refus de renouvellement de stage. En plus, elle précise que seul le recteur d'académie est compétent pour autoriser un professeur certifié stagiaire à accomplir une seconde année de stage. En transmettant le dossier du stagiaire au ministre et en ne l'inscrivant pas sur la liste des professeurs stagiaires autorisés à accomplir une seconde année de stage, le recteur d'académie a nécessairement refusé la seconde année de stage.

SEGPA et "prépa pro" : deux arrêtés

La réforme du collège est étendue aux SEGPA et aux classes prépa pro par deux arrêtés. Le texte du 31 juillet supprime le fléchage des heures d'enseignement complémentaire en SEGPA. En 3ème prépa pro, l'emploi du temps est modifié.

Après avis du Conseil supérieur de l'éducation le 29 juin 2017, les deux arrêtés ont été publiés au journal officiel : le premier relatif aux classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté ([ici](#)) et le second arrêté relatif aux classes dites "préparatoires à l'enseignement professionnel" ([ici](#)).

Le ministre de l'EN liste ses pistes pour lutter contre la crise du recrutement

Invité sur [France Culture](#), le 27 juillet 2017, le ministre de l'Éducation nationale liste ses "idées" pour renforcer l'attractivité du métier d'enseignant : "faire du pré-recrutement, créer des bourses pour les étudiants dès la 1^{ère} année de faculté qui se destinent au métier d'enseignant, embaucher des assistants d'éducation qui vont exercer des missions de plus en plus intéressantes dans les établissements et ensuite devenir professeurs". Et concernant le salaire des enseignants, il a précisé que cette question "s'inscrit" dans celle de la "dignité des professeurs", qui passe par "le pouvoir d'achat des enseignants" mais "aussi par le bien-être à l'école, l'esprit d'équipe et la bonne ambiance dans un établissement".

Intégration des fonctionnaires appartenant au corps des professeurs des écoles de rééducation professionnelle de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre dans le corps des PLP

Les professeurs des écoles de rééducation professionnelle de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre titulaires sont intégrés dans le corps des professeurs de lycée professionnel et bénéficient des dispositions prévues par le protocole relatif aux PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations). Le décret entre en vigueur le 1er septembre 2017, à l'exception de son article 3 qui prévoit l'accès à la hors-classe ([ici](#)).

Affelnet étendu à l'affectation en premières (JO n°0173 du 26 juillet 2017)

Le ministère de l'éducation nationale étend Affelnet (Affectation des élèves par le Net), le traitement de données à caractère personnel par le biais d'un algorithme, pour l'affectation des secondes et premières générale ou technologique ou professionnelle et celles des premières années de CAP à toutes les académies. Mis en place en 2008 pour « faciliter la transparence des affectations et favoriser la mixité sociale », le logiciel concernait initialement le traitement des affectations des troisièmes pour le lycée (donc vers les secondes) et pour la première année de CAP.

Il a été étendu dans quelques académies à l'affectation en premières avant cette extension à toutes les académies. Le texte définit les données de l'élève qui font l'objet d'un traitement ainsi que la liste des personnes habilitées à y avoir accès. Le traitement peut être également utilisé pour "une finalité statistique".

Dernière minute : un [arrêté](#) porte création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé "Affelnet-lycée".